



Administratifs de l'UNSa



Groupe de Travail Agence Comptable

15 janvier 2018

Monsieur le SG,

Suite à la tenue du précédent GT en date 11/12/2018 et à la réception de nouveaux documents pour le GT d'aujourd'hui, nous vous exprimons désormais nos propositions conformément à notre mandat syndical.

Nous sommes, vous le savez, attentifs à l'évolution des structures comptables mais aussi aux situations individuelles de l'ensemble des personnels qui les composent.

C'est la raison pour laquelle, concernant le premier point que vous évoquez à savoir la situation de l'agence comptable du Lycée Le Corbusier à Soissons, nous ne considérons pas qu'une diminution du nombre d'établissements serait la réponse à apporter aux problématiques de cette agence. En effet, comme l'avait d'ailleurs rappelé Madame GOSSET lors du dernier GT, cette agence comptable souffre d'une problématique générale de compétences et d'un turnover important des personnels. Nous partageons cette approche. Se contenter de modifier le périmètre de cette agence ne réglerait pas l'absence de compétence et aboutirait d'ailleurs à rendre cette agence excédentaire au barème ! (1.3 ETP)

Vous aviez argumenté aussi qu'un transfert de 2 EPLE du Lycée Le Corbusier vers le Lycée Gérard de Nerval serait de nature à maintenir le support d'administrateur de ce dernier qui est confronté à la disparition du GRETA.

Nous défendons bien évidemment le maintien de ce support d'administrateur mais nous vous formulons une autre proposition. De la même manière que



Administratifs de l'UNSa



vous voulez distinguer les EPLE supports de GRETA et les EPLE mutualisateurs de paies dans l'Oise et dans la Somme en procédant à des transferts, nous vous proposons de le faire aussi dans l'Aisne en transférant l'intégralité de la mutualisation du Lycée Condorcet de Saint Quentin vers le Lycée Gérard de Nerval de Soissons. Le principe que nous défendons à savoir ne pas cumuler un service mutualisé et un GRETA serait ainsi respecté dans les 3 départements.

Concernant les ajustements de carte comptable, et les 2 fermetures que vous proposez à savoir les agences comptables du collège de Ponthieu d'Abbeville et de Joliot Curie de Longueau : nous avons toujours défendu qu'il était nécessaire d'atteindre une taille critique pour sécuriser les procédures, nous ne sommes donc pas opposés à priori à ces fermetures.

Par ailleurs, nous revendiquons une moyenne académique de 6 établissements par agence comptable mais pas une uniformisation des agences comptables à 6 EPLE. Il faut conserver des structures de taille moyenne pour les collègues qui débutent mais conserver également des structures de taille importante pour l'attractivité des postes. Nous ne sommes donc pas favorables au saupoudrage des établissements qui composent actuellement l'agence comptable de Longueau. Il nous paraît plus judicieux de transférer cette agence dans sa globalité sur celle du Lycée Thuillier à Amiens dans la mesure où celle-ci sera confrontée à court ou moyen terme à 2 LPO (Gand et Branly) et qu'elle dispose déjà à l'heure actuelle d'un support de fondé de pouvoir. Pour l'agent comptable, ce poste n'est pas aujourd'hui attractif compte tenu du montant du cautionnement et de l'assurance que l'agent comptable doit souscrire. Développer l'agence comptable nous semble donc une proposition pertinente pour l'ensemble des personnels qui exercent dans l'agence de Lycée Thuillier mais aussi pour la collègue qui devra quitter le collège Joliot Curie du fait de la fermeture de l'agence comptable.

Monsieur le SG, nous vous remercions.